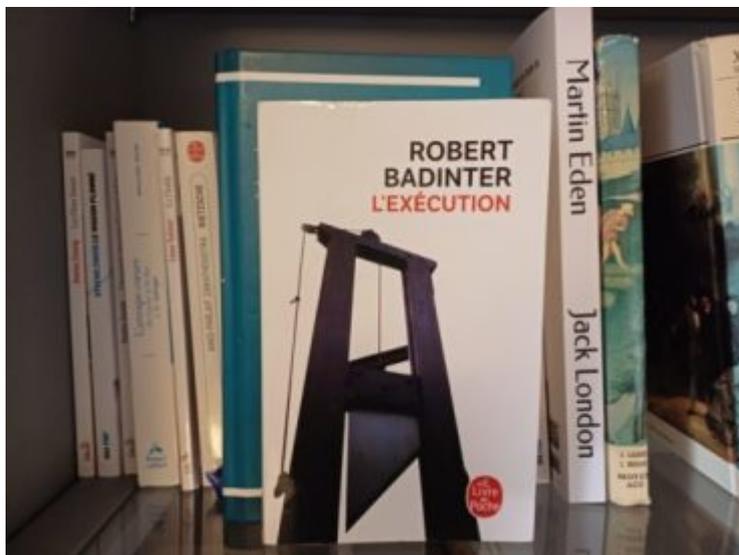


Alors qu'une nouvelle méthode d'exécution pour la peine de mort vient d'être adoptée par les États-Unis, Robert Badinter publie en 1973 *L'Exécution*. Illustre avocat et ancien Ministre de la Justice à qui on doit l'abolition de la peine capitale en France en 1981, relate le procès de Claude Buffet et Roger Bontems qui les mena tout deux à la guillotine.

L'Exécution est le témoignage de l'auteur, alors avocat de Roger Bontems. Robert Badinter le défend dans l'affaire le liant à Claude Buffet, pour l'assassinat de deux otages à la prison de Clairvaux. A l'issue du procès, les deux accusés sont reconnus coupables, et condamnés à la peine de mort. Ils sont exécutés le 28 novembre 1972, à la prison de la Santé.

Dans les années 1970, plus de 60 % des Français sont favorables à la peine de mort. Cette atmosphère est palpable dans le roman à travers la pression de l'opinion publique sur le procès



Teinté de réflexions philosophiques, le récit de cette affaire dresse le portrait d'un humaniste profondément attaché à la justice et à la dignité humaine, même celle du condamné. **Robert Badinter définit le rôle d'un avocat à partir du moment où il prend connaissance du dossier** jusqu'à l'instant où il accompagne le condamné à la guillotine. L'auteur rend compte de ses impressions tout au long du procès.

Il raconte que le moment le plus étrange est la fin du procès, lorsqu'il prend conscience que rien de tout cela n'était sérieux. Une fois le verdict rendu, la condamnation prononcée, « **on baisserait les lumières comme on baisserait le rideau et que chacun, y compris les accusés, rentrerait chez soi, après le spectacle, aux applaudissements du public.** »



Texte et photos : Constance JOSSE.

***L'Exécution*, Robert Badinter, Édition Le Livre De Poche, 1973.**